

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 27 octobre 2008

Date de la convocation	20/10/2008	Conseillers en exercice	14
Date d'affichage	20/10/2008	Conseillers présents	13

L'an deux mil huit, le vingt sept octobre, Le Conseil Municipal, légalement convoqué à 20H30, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy DA LAGE, Maire.

Etaient présents (te) : Messieurs PASQUIS, HALLEY, LEGRAND, BONTE, Adjoints au Maire, Madame CERTAIN, Messieurs ALINGRE, BEAUVAIS, CHAHER, TARDIF, PROUIN, JOUENNE, LEBIGRE

Etaient absent excusé : Monsieur BUISSON donne pouvoir à M. JOUENNE

Secrétaire de Séance : Thierry JOUENNE

Ordre du jour

Délibération classement archives municipales
Délibération convention CAF
Délibération création poste cantine
Délibération travaux électriques 20^{ème} Tranche EP
Délibération CNAS
Délibération indemnités allouées au Receveur Municipal
Délibération qualité de l'eau 2007
Décisions modifications budgétaires
Désignation représentants 'Commission 4 de l'Agglo'
Questions diverses

0. Approbation du procès verbal de la séance du 29 septembre 2008

En l'absence d'observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1. délibération classement archives municipales

Monsieur Le Maire informe, le Conseil, que Monsieur HARTNAGEL du Centre de Gestion est intervenu, début juillet, pour procéder à la 1^{ère} phase de tri des archives communales. Cette étape doit être suivie d'un inventaire exhaustif des archives. Cette opération, estimée à 39 heures, s'élève à environ 1033.50 €.

Il rappelle que ces prestations peuvent bénéficier d'une subvention. Il invite Le Conseil à se prononcer pour continuer cette 1^{ère} phase de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, la proposition telle que présentée et autorise Monsieur Le Maire à :

- solliciter les subventions possibles
- signer la convention d'adhésion à la maintenance annuelle des archives auprès du Centre de Gestion
- confirmer la suite de la 1^{ère} phase d'opération de classement et tri des archives estimée à 39 heures pour un coût évalué à environ 1033.50 €.

Il précise également que pour répondre aux normes de sécurité en vigueur, le local d'archivage doit être équipé d'un détecteur de fumée, d'un extincteur et de tablettes métalliques.

3. Délibération convention CAF

Vu la délibération du Conseil Municipal du 6 mai 2002 relative à la création du centre de loisirs sans hébergement ;

Vu la convention de la Caisse d'Allocations Familiales de ROUEN ;

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de SAHURS de renouveler cette convention,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise, Le Maire, à signer la convention d'objectifs entre la Caisse d'allocations familiales de ROUEN et la Commune de SAHURS.

4. Délibération création poste cantine

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'effectuer une surveillance durant l'heure du déjeuner au restaurant scolaire, il convient de renforcer les effectifs du service en créant un poste de surveillant.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- la création d'un emploi de surveillant au restaurant scolaire, à temps non complet, sur une durée hebdomadaire de 7/35^{ème}, à compter du 2 novembre 2008.

5. Délibération travaux électriques '20^{ème} Tranche EP'

Monsieur Le Maire propose d'inscrire la Commune de SAHURS au programme de la 20^{ème} tranche d'éclairage public pour des travaux à réaliser sur les Rues du Puits Fouquet, Grande Voie, de Seine et Chaussée de CAUMONT.

Le plan de financement se présente comme suit :

Coût H.T. des travaux	2053.33 €
Participation du S.D.E.	821.33 €
Participation de la Commune	1232.00 €
Tva préfinancée par la Commune	402.46 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- **de confier ces travaux au SIER,**
- **d'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice.**

6. Délibération C.N.A.S. (Comité National d'Action Sociale)

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel afin de se mettre en conformité avec la législation.

1 – Après avoir approfondi l'offre du CNAS, il propose d'adhérer à cette association de portée nationale qui gère les prestations pour le personnel des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

1°) de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion, à compter du 1^{er} janvier 2009,

2°) de verser au CNAS la cotisation prévue de 0,74% de la masse salariale, avec application d'un minimum ou d'un maximum obligatoire par agent salarié et d'inscrire cette somme au budget,

3°) de désigner M. Pierre PASQUIS, 1^{er} adjoint en qualité de délégué.

7. Délibération Indemnités allouées au Receveur Municipal

Le Conseil municipal, considérant le départ du Receveur Municipal au 30 juin 2008 et l'arrivée de sa remplaçante, Madame GUILBERT, au 1^{er} juillet 2008,

Décide d'accorder, à Madame GUILBERT, une indemnité annuelle de conseil au taux de 100% de l'indemnité maximale calculée par application de l'article 4 du décret du 16 décembre 1983, à compter du 1^{er} juillet 2008 et pour toute la durée du mandat ou jusqu'à son départ.

Décide par ailleurs, de verser à Madame GUILBERT, une indemnité forfaitaire annuelle pour confection de documents budgétaires au taux maximum.

8. Délibération qualité de l'eau 2007

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel de 2007 de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine qui fait ressortir une conformité totale de tous les paramètres analysés.

Appréciation Générale : eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la synthèse annuelle précitée.

9. Décisions modificatives budgétaires

Suite au rapport de la commission 'finances', Pierre PASQUIS expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2008 nécessitent des ajustements et propose de voter les virements de crédits suivants :

Section	Sens	Montant	chapitre augmenté	chapitre diminué
Investissement	dépenses	20 000.00 €	21 immobilisations corporelles	23 immobilisations en cours
Fonctionnement	dépenses	15 000.00 €	012 Charges de Personnel	011 Charges à caractère général

Il précise que ces mouvements budgétaires n'ont aucune incidence sur le vote global initial du budget 2008.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Monsieur Le Maire expose que le décret n° 200.61 du 14 janvier 2002 a créé l'indemnité d'administration et de technicité applicable au personnel et propose de reconduire, pour l'ensemble du personnel la prime accordée l'an passé, majorée de 10%, ce qui porte son montant à 522.50 € /Brut par agent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- **d'attribuer à l'ensemble des agents titulaires, stagiaires et contractuels, une prime de 522.50 €/brut pour l'année 2008,**
- **que ce montant sera proratisé en fonction de la date d'entrée en fonction de l'Agent,**
- **d'inscrire au budget de l'exercice, les crédits correspondants au chapitre 012.**

10. Désignation des Délégués à la 'Commission 4 de l'Agglo'

Monsieur Le Maire rappelle que le 30 juin dernier, Le Conseil de L'Agglo a procédé à l'élection des membres des six commissions spécialisées formées pour l'étude des domaines de la compétence de l'Etablissement. La Commission N° 4 Services Publics aux Usagers (pour les domaines : – Eau et Assainissement – Exploitation transports – Déchets –) propose la mise en place de groupes de travail associant des Elus Municipaux.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a retenu les candidatures suivantes :

↳ Transports	Didier LEGRAND (titulaire) et Frédéric LEBIGRE (suppléant)
↳ Eau et Assainissement	Alain BONTE (titulaire) et Josée CERTAIN (suppléante)
↳ Déchets	Pierre PASQUIS (titulaire) et Thierry JOUENNE (suppléant)

pour participer, à ces groupes de travail.

11. Désignation des Représentants à l'Association 'Initiatives Jeunes'

Monsieur Le Maire rappelle qu'il y a lieu d'élire de nouveaux représentants à l'association 'Initiatives Jeunes'. Il invite les membres de l'assemblée à proposer leurs candidatures.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a retenu la candidature de Didier LEGRAND comme titulaire et Frédéric LEBIGRE comme suppléant.

12. Questions diverses

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un certain nombre de remerciements suite aux condoléances transmises après les décès de Mickaël TURPIN, René LEGOIS, Didier VASSEUR, Christophe TORCHON et Charles-Alexandre GRIMARD-VALLEE.

Monsieur Le Maire rappelle qu'en 2004, Le Conseil Municipal avait confié à l'EPF, la négociation avec les Propriétaires pour l'acquisition de terrains dans le cadre du projet d'agrandissement de la zone artisanale.

Une convention en date du 7 février 2005 avait été signée entre les parties pour définir les modalités de gestion. Monsieur Le Maire expose les modifications apportées par l'EPF dans le mode de gestion des biens et explique qu'un avenant à la convention reprend ces nouvelles modalités.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant de la convention entre la Commune et l'E. P. F.

Monsieur le Maire informe :

- le bac de récupération de piles, qui devait se trouver dans les locaux de la poste, est installé chez COCCIMARKET,
- les travaux de renforcement du réseau incendie (150 m de canalisation rue du Fief Noble) débuteront première quinzaine de novembre,
- qu'il souhaite la création d'une commission informatique pour analyser dans son ensemble l'informatisation de la Mairie ainsi que l'installation d'un mini standard téléphonique. P.PASQUIS, JP.BEAUVAIS, T.JOUEUNE se portent volontaires,
- des travaux sur le calvaire du cimetière, estimés à 3 223,00 € H.T., sont à prévoir au budget 2009. Une discussion est alors engagée sur la réfection intérieure de l'église. Il est proposé de contacter l'architecte des monuments historiques,
- de la mise en sécurité et de valorisation architecturale du puits situé à proximité de la nouvelle poste
- de la nécessité de réaliser des travaux de réfection des bandes blanches matérialisant les stops,
- le plan Vigipirate est maintenu au niveau rouge jusqu'au 18 décembre 2008,
- la réunion du Conseil Municipal du 8 est reportée au 15 décembre,
- le banquet des Anciens aura lieu le 8 mars 2009.

Il invite les membres du Conseil aux cérémonies du 11 novembre.

Par ailleurs, Monsieur Le Maire revient sur l'étude informatique qui doit être menée par la commission nouvellement créée. Compte tenu du délai pour mener à bien cette étude comparative et devant l'urgence de remplacer un poste au secrétariat de Mairie, il propose, sans plus attendre, d'acquérir un ordinateur et une imprimante.

Après analyse, il propose de retenir la Société JVS MAIRISTEM dont la proposition s'élève à environ 1900 € y compris l'installation et le transfert des données.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **retient la proposition de la Société JVS MAIRISTEM, pour le remplacement d'un poste au secrétariat,**
- **décide de cette dépense sera portée à la section d'investissement de l'exercice concerné.**

13. Tour de table

Didier LEGRAND informe Le Conseil que les élections des parents d'élèves ont eu lieu et qu'un conseil d'école est à prévoir.

Josée CERTAIN informe qu'elle a été sollicitée pour demander l'installation d'une poubelle à l'arrêt de bus 'Chaussée du Roy', qu'un lampadaire ne fonctionne pas 'Chemin du Gal' et signale que la chaussée est détériorée dans sa partie centrale sur la RD 351 dans la forêt.

Jean-Paul BEAUVAIS signale :

- la dangerosité des bus empruntant les rues de Seine et de Bas. Une réflexion d'une desserte sur la Rue de Haut est à étudier,
- qu'une gouttière est à réparer à la salle polyvalente,
- qu'un habitant lui a suggéré de signer une charte entre l'Association de la Sauvegarde de la Boucle de Roumare et la Commune dans le cadre du projet pédagogique de la mare. Pierre PASQUIS ne voit pas l'intérêt d'une telle démarche et Monsieur Le Maire rappelle que l'accès de la mare est soumis à autorisation municipale,
- qu'une charte doit être étudiée avec le PAR.

Patrice HALLEY signale que des détritiques ont été déposés sur le chemin de halage.

Chaharane CHAHER signale que des personnes se rendant au stade de football ne respectent pas le sens interdit à la résidence des Petits Saules.

Stéphane PROUIN

- signale qu'une patte métallique est endommagée sur un poteau 'Rue Maze',
- informe que la soirée des Branchés a été un succès,
- émet la proposition d'aménager l'étage situé au dessus des douches de la salle polyvalente pour créer une salle de musculation. Les avis étant partagés, Monsieur Le Maire lui demande de chiffrer les travaux et reporte l'étude de cette proposition lors d'un prochain conseil.

Frédéric LEBIGRE demande qu'un miroir soit installé à la sortie de la Résidence des Pommiers.

Thierry JOUENNE informe :

- la commission 'communication' travaille actuellement sur un nouveau format pour le 'Journal de SAHURS' et de son tirage par un professionnel. Le coût est évalué entre 1000 à 1500 €/tirage. Une étude comparative est demandée par rapport au coût actuel,
- La journée 'Découverte de Sahurs' organisée le 19 octobre a réuni une trentaine de personnes,
- Un nouveau chemin de randonnée a été balisé, (un écureuil rouge a été choisi pour le signaler)
- La commission environnement étudie la pose d'un pictogramme réunissant le plan du village et les chemins ruraux.

Il interroge Monsieur Le Maire sur le projet d'aménagement du terrain jouxtant la poste et le bureau de l'ADMR sur lequel le précédent conseil avait envisagé l'éventuelle construction d'une résidence pour personnes âgées.

Pour le projet de la garderie-accueil ados, Monsieur Le Maire l'informe que les travaux pourraient débuter 1^{er} trimestre 2009.

Par ailleurs, Monsieur Le Maire informe le Conseil que le non-fonctionnement de certaines lignes électriques est à l'origine du retard d'implantation de la poste dans ses nouveaux locaux.

Monsieur Le Maire demande une réunion de la commission des travaux pour faire le point sur les travaux en cours.

Pierre PASQUIS demande que le calendrier des manifestations 2009 soit élaboré. Il informe qu'il faut désigner un représentant pour une association représentant une chorale intercommunale entre Val-de-la-haye, Hautôt-sur-Seine, Saint-Pierre-de-Manneville et Sahurs qui sera créée le 21 novembre prochain. Jean-Paul BEAUVAIS se déclare volontaire.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 23 h 27.

Le Maire

Guy DA LAGE